



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53  
Courriel : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

**Communiqué de presse**

Mardi 12 mars 2019

### **Quand l'Ecole Publique recule, les marchands la remplace !**

Le SNUipp-FSU23 s'est toujours positionné en ardent défenseur du maintien et du développement des Services Publics, du Service Public d'Education de qualité et de proximité locale.

Le SNUipp-FSU23 a donc pour le moins été surpris à la lecture des articles publiés dans la presse faisant état de l'ouverture prévue d'une école privée hors contrat dans le département de la Creuse. Présentée par ses partisans comme une école « alternative », mettant en œuvre des « pédagogies alternatives », elle n'en est pas moins une école privée avec des droits d'inscriptions importants (entre 100 et 300 euros mensuels). Il n'est pas compliqué de comprendre que, dans ces conditions, la mixité sociale et culturelle ne sera pas de mise mais au contraire que cette école sera celle de l'entre-soi social. Hors contrat avec l'Etat, les « éducateurs » qui ont vocation à assurer l'enseignement dans cette école ne sont pas soumis à obligation de formation comme les enseignants du secteur public, ni recrutés ni contrôlés par l'Etat. C'est donc, au final, aux parents des élèves qui pourraient y être scolarisés que revient *in fine* la responsabilité des contenus pédagogiques que les élèves ont à acquérir.

Le SNUipp-FSU23 est attaché au Service Public d'Education Laïque et Gratuit, dans lequel la Liberté Pédagogique est garantie aux enseignants. Il est, en effet, tout à fait possible de mettre en œuvre des pédagogies dites « alternatives » à l'intérieur de l'Ecole Publique et les enseignants qui le souhaitent ne s'en privent pas. Les parents n'ont donc pas lieu de se tourner vers de telles structures.

Le SNUipp-FSU23 aimerait que soit prôné l'intérêt d'une réelle mixité sociale à l'Ecole, tant pour garantir la réussite de tous les élèves que pour faire société.

Le SNUipp-FSU23 ne peut que relever l'absence dans cette école « alternative » de places explicitement et volontairement dédiées aux élèves porteurs de handicap, issus des familles du voyage, migrants, intellectuellement précoces... Elle ne semble pas être l'école de tous les élèves ! Elle semble éviter des enfants qui constituent des défis pédagogiques à relever, mais aussi des leçons pour un humanisme en acte... Car la difficulté, mais aussi la richesse de l'Ecole Publique, c'est bien d'accueillir tous les élèves. Il s'agit donc à l'école de ne pas nier la dimension sociale des apprentissages et l'enjeu de la construction collective de savoirs-faire, savoirs-être et d'un vivre ensemble partagé pour faire société.

L'ouverture de cette école à Boussac-Bourg est à mettre en relation avec le recul du Service Public d'Education Nationale, engagé par l'Inspecteur d'Académie, qui souhaite concentrer l'offre scolaire, avec le risque de créer des déserts éducatifs, dans un contexte dégradé par les absences non remplacées. Les vides se remplissent... En effet, l'installation de cette école est rendue possible par la disponibilité des locaux à compter du 1er septembre 2019... Or, l'IA prévoit la fermeture de 3 écoles (dont celle de Boussac Bourg) et 3 classes sur le secteur de Boussac en 3 ans !

Enfin, cette école s'inscrit dans un véritable marché de l'éducation en développement ; installation qui semble avoir fait l'objet d'une étude de marché. Cette logique de marchandisation de l'Ecole est portée par les libéraux de tout poil et quelques organismes internationaux, certains que le marché doit se substituer aux Services Publics que l'on connaît et qui offrent le même service à tous et en tout point du territoire, quand on leur en donne les moyens. Cette conception marchande est à rebours des convictions que le SNUipp-FSU23 défend. Le SNUipp-FSU23 aimerait qu'elle soit dénoncée.

La « loi pour l'école de la confiance » en débat actuellement, fait aujourd'hui la part belle aux écoles privées sous contrat, en leur garantissant un financement accru par les collectivités locales avec la scolarisation obligatoire dès 3 ans. Dans cette période, le SNUipp-FSU23 espère trouver un soutien au combat qu'il mène pour permettre à l'Ecole Publique de garantir la réussite de tous les élèves, l'accès de tous à une culture commune qui garantit l'émancipation de tous !!! C'est bien l'Ecole Publique qui peut permettre de rompre les déterminismes sociaux, territoriaux et de genre et non ses officines du business pédagogique.

Contacts : Luc Marquès / Fanny Tissandier